

**ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
DISPENSES PAR LA FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE**

Des enseignements complémentaires sont organisés et dispensés par la Faculté de Chirurgie Dentaire de Strasbourg durant l'année 2011-2012, selon les modalités suivantes.

Ces enseignements sont **accessibles**, dans la limite des places disponibles, aux étudiant(e)s de médecine inscrits en PCEM 2 ou en DCEM 1.

Il s'agit des **quatre modules** suivants :

I - OUVERTS AUX SEULS ÉTUDIANTS DE PCEM2

1) Psychologie médicale (40h CM + TD) (ECD2)

a) - à compter du **vendredi 07 octobre 2011 à 13h**

- **5 places** pour les étudiant(e)s de PCEM2 qui devront **participer au choix de médecine du PCEM2, le vendredi 30 septembre 2011 à 14h00 (salle 113) du Forum.**

- les cours ont lieu le vendredi, de 13h00 à 16h00

- le lieu sera précisé par la Faculté d'Odontologie

- dès le VE 07.10.11

b) Objectifs

- Acquérir des habiletés communicationnelles et relationnelles (compétences cliniques essentielles au médecin)

- Savoir annoncer une mauvaise nouvelle

- Développer une capacité de diagnostic des « problèmes humains » lors de l'entrevue médicale

- Savoir humaniser les soins

c) Contenu

La profession médicale est un des domaines où les qualités de relation et de communication sont essentielles, d'autant que les progrès de la médecine somatique donnent une place et un rôle de plus en plus grands aux facteurs psychologiques. Le cours aborde les thèmes suivants :

- Du modèle biomédical au modèle biopsychosocial
- Les croyances relatives à la santé et à la maladie
- L'approche centrée sur le patient
- La communication médecin-patient
- L'annonce d'une mauvaise nouvelle
- La gestion des émotions lors de l'entrevue médicale
- L'approche psychosomatique
- Stress et maladie

d) Méthode

La perspective du cours est résolument pratique

Cours magistral jalonné de séances de travail en groupe

e) - Contrôle des connaissances :

- **Juin :**
 - Participation au travail de groupe (notée sur 4)
 - Contrôle continu : 2 épreuves écrites (notées sur 16)

- **Septembre :** 1 épreuve écrite d'1h00

2) Morphologie évolutive crânio-faciale (30h CM + TD) (ECD5)

a) - à compter du **vendredi 04 février 2011 à 13h00**

- **10 places** pour les étudiant(e)s de PCEM2 qui devront **participer au choix de médecine du PCEM2, le mardi 28 septembre 2010 à 9h00 (salle 113) du Forum.**

- les cours ont lieu le vendredi, de 13h à 16h

- Lieu : sera déterminé au mois de janvier

- du VE 04.02.11 au VE 13.05.11, de 13h à 16h

b) En s'appuyant sur de nombreux éléments d'anatomie comparée chez les Vertébrés et les Primates et en s'attachant à décrire les grands mécanismes de l'évolution, cet enseignement s'intéressera, au travers des modifications du complexe crânio-facial, aux problématiques actuelles de l'évolution de la lignée humaine, depuis les premiers Hominidés fossiles jusqu'aux représentants actuels de l'espèce humaine.

Une équipe pluridisciplinaire associant anatomistes, odontologistes, spécialistes en biologie du développement et paléontologues viendra animer cet enseignement.

c) - Contrôle des connaissances :

- Une épreuve écrite d'une durée d'une heure.

II - OUVERTS AUX SEULS ÉTUDIANTS DE DCEM1

1) Droit civil - Contrats (ECD3)

a) - à compter du **vendredi 22 octobre 2010 à 13h**

- **10 places** pour les étudiant(e)s de DCEM1 qui devront **participer au choix de médecine du DCEM1, le mardi 28 septembre 2010 à 15h15 (salle 113) du Forum.**

- les cours ont lieu le vendredi, de 13h00 à 15h00

- le calendrier et le lieu seront précisés par la Faculté d'Odontologie

b) Présentation du cours :

Vous vivez, nous vivons dans une société. Elle se qualifie de « démocratique ». A travers l'histoire, cette société s'est donné des règles de fonctionnement qui permettent à chaque citoyen d'exercer des droits, remplir des devoirs et consentir librement à la réalisation d'obligations de nature contractuelle.

Il s'agit donc de faire ou ne pas faire quelque chose en application d'une règle de droit édictée par les institutions et dont les démarches sont codifiées.

Le Droit concerne les institutions :

Les institutions définissent le fonctionnement des organes politiques et administratifs d'un Etat et les modalités de participation, d'implication des citoyens à leur fonctionnement.

Le Droit concerne les citoyens en particulier :

Les relations entre les Hommes reposent sur le fondement de la confiance. Le contrat définit la convention juridique ainsi que les conséquences résultant de la rupture d'un engagement; il détermine les responsabilités encourues et les réparations éventuelles à assurer.

En matière de contrat de soins, le droit a été et est perturbé par les incertitudes de la justice sur la complète définition, son contenu et l'évolution donnée par la jurisprudence. Les atermoiements pour arrêter un contour aux notions de consentement libre, éclairé, préalable, abordable, compréhensible et, si possible, complet provoquent parfois le refus de soins. Comment l'aborder ? Quelles précautions prendre ?

Le Droit et la justice s'appuient sur les textes, les faits, l'élément de la preuve.

Comment la réunir, l'apporter ?

Le Droit est confronté à l'intervention, à la subrogation, au principe de subsidiarité du Droit européen.

Un rapide contour éclairera la situation actuelle.

c) Le cours propose une approche de culture générale juridique tendant à :

- reprendre rapidement les principes qui régissent l'organisation de l'ensemble des règles juridiques, les rapports dans la société ; (10h)
- préciser les notions spécifiques des contrats et les diverses formes de responsabilités (15h);
- évoquer l'évolution de la jurisprudence sur les conséquences de l'obligation d'information du patient dans le cadre particulier du contrat de soins ; (3h)
- sensibiliser à l'ouverture européenne ; (2h)
- contribuer à ouvrir à un langage et des expressions juridiques pour permettre de vous sensibiliser à des notions comme Morale, Ethique, Déontologie, Responsabilité.

d) Contrôle de connaissances :

- Une épreuves écrite d'une durée de 1h30.

~~2) Communication et imaginaire (ECD4)~~

- à compter du **vendredi 01 octobre 2010 à 14h00**
- **10 places** pour les étudiant(e)s de DCEM1 qui devront **participer au choix de médecine du DCEM1, le mardi 28 septembre 2010 à 15h15 (salle 113) du Forum.**
- les cours ont lieu le vendredi après-midi, de 14h00 à 16h00
- le calendrier et le lieu seront précisés par la Faculté d'Odontologie
- Contrôle des connaissances :
 - Une épreuve écrite d'une durée de 1h30.
 - Une épreuve orale : 20 mn de préparation et 20mn d'exposé.

Les demandes d'informations sont à faire auprès de :

- Madame Anne RIGAUD, Responsable administrative
à la Faculté de Chirurgie Dentaire (dans l'enceinte de l'Hôpital Civil).
- les présentations de ces enseignements sont à consulter sur le site de la faculté de Chirurgie Dentaire :

<http://facdentaire.u-strasbg.fr>